

Guide de bonnes pratiques pour le bien-être animal :
Garde, soins, dressage et utilisation des chevaux



Ce guide a été réalisé en 2018/19 par le groupe d'initiative volontaire sur les équidés dans le cadre de la plateforme européenne sur le bien-être animal. Les positions exprimées dans ce guide ne représentent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne sur le plan juridique.

Ce guide présente les bonnes pratiques pour le bien-être animal en matière de garde, soins, dressage et utilisation des chevaux. Il n'a pas vocation à remplacer, contredire ou remettre en cause une législation, une charte, un guide ou des lignes directrices préexistants.

Les photos de ce guide illustrent une partie des situations qui sont décrites. Elles n'illustrent pas nécessairement la seule solution possible pour les situations décrites.

Les photos utilisées dans ce guide ont été gracieusement fournies par :

Photo n° 2 : La direction générale de la santé animale et des médicaments vétérinaires, ministère de la Santé, Italie

Photo n° 8, 12 et 15 : Janne Winther Christensen

Photos de l'annexe 2 : Source : AWIN, 2015.
Protocole AWIN pour l'évaluation du bien-être des chevaux. Doi : 10.13130/AWIN HORSES 2015

Les autres photos : Birte Broberg

Numéro de référence : DOC/12480/2019 Rev.1

Traduction en français : Justine Abdelkader et Sarah De Azevedo

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
1. INTRODUCTION	6
2. CADRE	6
3. PARAMETRES COMPORTEMENTAUX ET BIOLOGIQUES	7
3.1 Généalogie	7
3.2 Vision	8
3.3 Réaction de fuite	8
3.4 Ouïe	8
3.5 Interactions sociales et comportements de confort	9
3.6 Recherche de nourriture et besoin de mouvement	11
3.7 Comportement anormal	11
4. CONTACT AVEC D'AUTRES CHEVAUX	12
5. MODES D'HEBERGEMENT	12
5.1 Considérations générales	12
5.2. Écurie : logement en bâtiment intérieur	13
5.2.1 Box individuel (ouvert)	13
5.2.2 Stabulation	14
5.2.3 Stalle de logement	14
5.3. Conditions de vie en intérieur	14
5.4. Éclairage	15
5.5. Bruit	15
6. EXTERIEUR	15
6.1. Abri	15

6.2.	Pâtures / paddocks	16
7.	SOINS	17
7.1.	Connaissances	17
7.2	Identification et enregistrement	17
7.3	Contrôle	17
7.4	Maladies infectieuses et biosécurité	17
7.4.1	Prévention de la propagation des maladies infectieuses	17
7.4.2	Limitation des épidémies au sein d'une population équine	18
7.5	Soins vétérinaire et traitement médical	18
7.6	Soins médicaux de routine	18
7.6.1	Vaccination	19
7.6.2	Programme de contrôle des endoparasites	19
7.6.3	Entretien des sabots	19
7.6.4	Soins dentaires	19
7.7	Alimentation	20
7.8	Eau	21
8.	MANIPULATIONS ET DRESSAGE	22
9.	DOPAGE	24
10.	ÉQUIPEMENT	24
10.1	Sellerie, harnais, etc.	24
10.2	Équipement mécanique	25
10.3	Moyens de contention	25
10.4	Couvertures	25
11.	CHEVAUX DE TRAVAIL	26
12.	UTILISATION DES CHEVAUX DANS LE SPORT, LES LOISIRS, LE TOURISME	26
12.1	Sport	26

12.2	Tourisme	27
12.2.1	Chevaux d'attelage	28
13.	MUTILATIONS ET COUPE DES POILS	28
13.1	Amputation de la queue, coupe des poils et niquetage	28
13.2	Autres mutilations	28
14.	ÉLEVAGE	29
14.1	Élevage responsable	29
14.2	Méthodes d'élevage	29
14.3	Poulinage et sevrage	29
15.	ÉVALUATION DU BIEN-ETRE DES CHEVAUX	30
16.	CONSIDERATIONS DE FIN DE VIE	31
ANNEXE 1		32
Glossaire		32
ANNEXE 2		33
Note d'état corporel		33

1. Introduction

En 2014, la Commission européenne a convoqué une réunion concernant le bien-être équin. Les États membres ainsi que les parties prenantes du secteur équin y ont assisté. Lors de cette réunion, les discussions ont permis de soulever un certain nombre de problèmes liés au bien-être équin au sein de l'Union Européenne. C'est pourquoi World Horse Welfare et Eurogroup for Animals ont écrit le rapport « Removing the Blinkers » (« Retirer les œillères »), qui illustre en détails les enjeux du bien-être équin.

Le 14 mars 2017, le Parlement européen a adopté une résolution concernant la possession et le soin des chevaux. Avec cette résolution, le Parlement européen invite la Commission européenne à dresser des lignes directrices européennes sur les bonnes pratiques dans le secteur équin à l'intention de divers utilisateurs et spécialistes, élaborées en consultation avec les parties prenantes et les organisations du secteur équin et basées sur les guides existants.

L'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) a ajouté en mai 2016 un chapitre sur le bien-être des équidés de travail au Code sanitaire pour les animaux terrestres.

Compte tenu de ce qui précède et du principe selon lequel chaque animal doit avoir une « vie qui vaut la peine d'être vécue », il est nécessaire, dans l'ensemble, de minimiser les expériences négatives et de donner aux animaux la possibilité de vivre des expériences positives. Ce guide sur la garde, les soins, le dressage et l'utilisation des chevaux a été rédigé dans ce but.

Les chevaux sont utilisés dans un large panel de domaines comme le sport, la course, les loisirs, le tourisme, l'élevage, la thérapie et la production de viande. Les dispositions réglementaires relatives à la garde et aux soins des chevaux diffèrent d'un État membre à l'autre. Seuls quelques-uns ont adopté une législation spécifique sur la protection des chevaux. Les autorités compétentes et parties prenantes de certains États membres ont établi des recommandations, qui devraient contribuer à améliorer le bien-être équin au sein de l'UE.

Il est difficile de déterminer le nombre exact de chevaux au sein de l'UE. Des statistiques concernant l'élevage, les courses ou les organisations de sport équestre devraient être disponibles. Cependant, les statistiques concernant la partie du secteur équin ne disposant pas d'une organisation officielle sont imprécises, voire indisponibles. La population de chevaux au sein de l'UE est estimée entre 4 et 7,7 millions d'individus.

2. Cadre

Ce guide s'adresse à tous les particuliers, professionnels ou non, qui possèdent un ou plusieurs chevaux ou qui sont impliqués de quelque manière que ce soit dans la garde, les soins, le dressage et l'utilisation des chevaux. C'est le propriétaire ou le détenteur d'un ou plusieurs chevaux qui est responsable de leur bien-être et par conséquent, qui a l'obligation de s'en occuper correctement.

Même si ce guide englobe toutes les catégories de chevaux, il ne prend pas particulièrement en compte les chevaux de travail car ils sont déjà mentionnés par l'OIE au chapitre 7.12 du Code sanitaire pour les animaux terrestres. Ce guide ne prend pas en compte les ânes et les hybrides d'ânes puisqu'ils n'ont pas nécessairement les mêmes besoins et comportements que les chevaux. (Voir le Guide des bonnes

pratiques pour le bien-être animal : garde, soins, dressage et utilisation des ânes et des hybrides d'ânes).

Ce guide aborde les domaines qui ne disposent pas d'une législation européenne spécifique sur les chevaux. Le transport, les méthodes de mise à mort comme l'abattage, l'identification et l'enregistrement ainsi que la zootechnie et la généalogie ne font donc pas partie des sujets traités. Ce guide n'aborde pas non plus les chevaux détenus en liberté ou semi-liberté, ni à l'état sauvage.

Dans ce guide, le terme « cheval » désigne aussi bien les chevaux que les poneys.

3. Paramètres comportementaux et biologiques

3.1 Généalogie

Le cheval domestique tel qu'on le connaît aujourd'hui, le cheval de Przewalski, ainsi que d'autres espèces de chevaux sauvages ou semi-sauvages comme le Tarpan (espèce éteinte), ont un ancêtre commun. Les connaissances actuelles sur le comportement du cheval à l'état sauvage proviennent en partie des études menées sur les chevaux de Przewalski qui ont été réintroduits dans leur environnement naturel. Mais elles proviennent surtout d'études menées sur des chevaux semi-sauvages, c'est-à-dire, sur les descendants de chevaux domestiqués ayant retrouvé la liberté, vivant dans des conditions naturelles ou semi-naturelles et dont le contact avec les humains est très limité.



Photo 1. Les connaissances actuelles sur le comportement naturel du cheval proviennent principalement d'études sur les chevaux semi-sauvages.

La domestication du cheval remonte à plus de 5 500 ans. Bien que certaines caractéristiques telles que la taille, la race, la couleur, la digestion et le caractère aient changé, les chevaux ont en grande partie conservé le comportement de leurs ancêtres. Ils ont par exemple le même comportement social et alimentaire. Les chevaux ont évolué jusqu'à devenir des animaux de proie vivant sur les plaines. Leur comportement ainsi que leurs sens se sont développés en conséquence.

3.2 Vision

Les chevaux ont une vision panoramique de ce qui les entoure. Ils peuvent ainsi détecter presque tous les mouvements à proximité. Attention : il faut bien garder en tête que la vision et l'interprétation de ce qu'un cheval voit sont différentes des nôtres.



Photo 2. Le champ de vision du cheval : vision binoculaire à l'avant, vision monoculaire sur les côtés et angle mort sous et à l'arrière du corps.

Les chevaux ont un « angle mort » sous et derrière le corps. Puisque la mobilité de leurs yeux est réduite, ils doivent bouger la tête afin de voir ce qu'il se passe dans l'angle mort.

Les chevaux ont également une zone aveugle triangulaire devant le nez, c'est pourquoi ils doivent bouger la tête pour voir ce qu'ils mangent. Ils peuvent aussi détecter la nourriture grâce aux récepteurs sensibles de la peau qui sont reliés à leurs moustaches.

Dans le champ de vision couvert par les deux yeux (vision binoculaire), les chevaux peuvent voir avec précision aussi bien de près que de loin. C'est pour cela que les chevaux peuvent détecter la nourriture (végétation) à proximité tout en surveillant les dangers potentiels au loin.

3.3 Réaction de fuite

En pleine nature, réagir rapidement au danger puis s'enfuir (réaction de fuite et d'attaque) est une question de vie ou de mort. Cet instinct est toujours très présent chez les chevaux domestiques. Même le plus courageux des chevaux pourra paniquer et se mettre à botter, voire, s'enfuir, s'il est pris par surprise ou s'il se retrouve dans une situation inconnue.

3.4 Ouïe

Les chevaux ont une ouïe très développée. Comme ils peuvent bouger leurs oreilles indépendamment l'une de l'autre, ils sont capables de localiser les sons et les bruits pour se mettre en état d'alerte ou bien s'enfuir, s'ils entendent quelque chose d'inhabituel ou de soudain. Dans la nature et les paddocks, les chevaux préfèrent garder un contact visuel permanent avec leurs congénères. Si un cheval prend

peur et tente de fuir un éventuel danger, le reste du groupe aura tendance à suivre. De même, un cheval calme et en confiance aura un effet tranquilisant sur les chevaux plus craintifs ou timides.

3.5 Interactions sociales et comportements de confort

Les chevaux sont des animaux grégaires, qui vivent en troupes. Dans la nature, les chevaux se rassemblent en groupes équilibrés. Ces groupes sont généralement constitués d'un ou plusieurs étalons, de juments et de leurs petits, et de jeunes mâles. Les étalons, jeunes ou non, peuvent aussi se regrouper sans juments. Le groupe trouve son équilibre en instaurant une hiérarchie, mise à mal lors de l'arrivée d'un nouveau membre. En général, il faut compter quelques jours à quelques semaines pour qu'une nouvelle hiérarchie s'établisse. La vie au sein de ces groupes offre certains avantages, notamment en ce qui concerne la transmission sociale, la recherche d'eau et de nourriture et la mise en place de stratégies défensives afin d'éviter les prédateurs. Il est par exemple rare que l'ensemble des chevaux soit allongé en simultanément. L'un d'entre eux reste debout pour monter la garde. Un cheval isolé de ses congénères se sentira en danger et développera de l'anxiété. Le manque d'interactions sociales chez les chevaux domestiques peut entraîner des comportements anormaux. Les chevaux d'écurie auront tendance à tourner en rond, d'autres chevaux seront plus agressifs quand ils seront en pâture avec leurs congénères. Ajoutons qu'il est plus aisé d'entraîner les jeunes chevaux qui logent en groupe plutôt que ceux logés individuellement.



Photo 3. Le flehmen permet au cheval d'examiner plus précisément une odeur.



Photo 4. Chez les chevaux, le toilettage social est un besoin essentiel.

Les chevaux communiquent avec l'ouïe, l'odorat, le toucher et les mouvements de leur corps. Ils utilisent par exemple le flehmen pour mieux sentir les odeurs et les goûts qui les intéressent. Le toucher peut être agressif (coups et morsures) ou amical (toilettage). Certains de ces comportements sont innés, d'autres doivent être appris à un jeune âge. S'ils rejoignent tardivement le groupe, les jeunes chevaux qui ont été isolés présentent des difficultés à se mêler à leurs congénères.

Les chevaux font preuve de différents comportements de confort. C'est le cas même pour ceux qui sont pansés régulièrement : ils réagissent en cas d'irritation de la peau, gardent les insectes à distance ou gardent une robe propre. Cela a même une utilité sociale. Ces comportements de confort incluent : ronger, se gratter avec une jambe (souvent arrière), se frotter contre des objets, se rouler dans le sable, la boue, la neige, etc. ainsi que le toilettage social (deux chevaux qui se toilettent mutuellement, en général au niveau du garrot ou du dos).



Photo 5. Se gratte avec sa jambe.



Photo 6. Se roule dans le sable.

Même si les chevaux sont des animaux sociaux, ils ont aussi besoin d'un espace personnel. Ils définissent eux-mêmes une distance sociale à tenir avec leurs congénères. Cette distance est propre à chaque cheval et dépend de leur âge, ainsi que des relations qu'ils entretiennent. Lors d'une séance de toilettage social par exemple, cette distance est inexistante. Les chevaux peuvent aussi rester groupés lorsqu'ils tentent de faire fuir les insectes. Les poulains et les jeunes ont un espace personnel bien plus restreint que les autres, c'est pourquoi ils s'allongent souvent proches les uns des autres. Il est important de prendre en compte la distance sociale qu'il faudra allouer aux chevaux qui seront hébergés ensemble.



Photo 7. Chevaux groupés pour tenir les insectes à distance de leur tête.

Les chevaux ont différentes phases de sommeil. Toutes les 24h, les chevaux entrent dans une phase de sommeil particulièrement importante où ils se couchent en position latérale, l'ensemble des membres et des muscles totalement détendu. Cela n'est possible que si le cheval se sent en sécurité et qu'il a assez d'espace ainsi qu'un endroit sec où s'allonger. C'est un facteur essentiel à prendre en compte lors du choix de la taille et du type d'hébergement.



Photo 8. Pour entrer en phase de sommeil profond, les chevaux doivent s'allonger sur le flanc. La posture la plus naturelle pour eux est lorsqu'ils étendent leurs membres, leur cou et leur tête.

3.6 Recherche de nourriture et besoin de mouvement

À l'état sauvage, les chevaux passent le plus clair de leur temps à rechercher de la nourriture. Selon la quantité de nourriture disponible, ils sont capables de se déplacer sur de longues distances. Les chevaux ont besoin de bouger. S'ils sont limités dans leurs mouvements pendant un certain temps, car détenus dans un espace réduit, ils n'hésiteront pas à assouvir ce besoin lorsqu'ils auront suffisamment d'espace. Chez les poulains et les jeunes chevaux, se mouvoir librement et jouer avec ses congénères est absolument nécessaire au développement des muscles, des tendons, des articulations et des os. De plus, la liberté de mouvement leur permet d'améliorer leur équilibre et leur coordination.

Les chevaux sont herbivores. Pour se nourrir, ils vont naturellement brouter tête baissée en avançant lentement. Généralement, ils arrêtent de manger dans un laps de temps allant de 3 à 4 heures maximum. L'alimentation en continu (ou presque) est idéale pour le système digestif des chevaux car ils ont un très petit estomac mais un colon et un cæcum très volumineux. La dégradation microbienne dans le colon et le cæcum élimine les aliments, en particulier les fibres, qui n'auraient pas été digérés lors du passage dans l'intestin grêle.

3.7 Comportement anormal

Il est très rare qu'un cheval vivant en liberté présente des comportements anormaux. Un comportement anormal signale que l'environnement et/ou les conditions dans lesquels un cheval est détenu ne répondent pas à leurs besoins. Des conditions de vie stressantes engendrent un dysfonctionnement irréversible du système nerveux central. Ainsi, les stéréotypies pourraient ne pas disparaître même après un changement de l'environnement ou des conditions de vie de l'animal. De nombreux comportements anormaux sont des stéréotypies. Cela inclut le tic à l'appui, à l'ours et à l'air ainsi que le tic déambulatoire et l'auto-mutilation (par ex. le cheval se mord). Les chevaux peuvent également exprimer leur mal-être de façon plus subtile, par exemple en se montrant apathiques et repliés sur eux-mêmes.



Photo 9. Le tic à l'appui peut être réalisé sur toute surface s'y prêtant.

Des comportements normaux deviennent anormaux lorsqu'ils sont trop fréquents. C'est le cas des comportements agressifs. Le développement de comportements anormaux est propre à chaque animal. Contrairement aux idées reçues, les stéréotypies ne sont pas contagieuses. Si des chevaux qui partagent une écurie développent les mêmes types de comportements anormaux, cela signifie probablement que leurs conditions de détention présentent toutes le même problème. De plus, des chevaux de la même famille peuvent avoir la même sensibilité au stress.

4. Contact avec d'autres chevaux

Comme indiqué précédemment, les chevaux sont des animaux grégaires. Que cela soit en début de vie ou plus tard, le manque de contact avec leurs congénères peut engendrer des comportements anormaux et empêcher le développement d'un comportement social normal. Les chevaux préfèrent le contact physique direct, favorisé par la vie en paddock, en pâture ou en stabulation.



Photo 10. Il est crucial que les chevaux aient une vie sociale.

Il est recommandé de laisser les chevaux avoir un contact physique direct avec leurs congénères au moins une fois par jour, dans un paddock, une pâture ou une stabulation, afin de permettre le toilettage social. Cela permet aussi aux jeunes chevaux de développer un comportement social normal, et d'apprendre, notamment, à interpréter les signaux envoyés par les autres chevaux. Les chevaux devraient toujours pouvoir garder leurs congénères dans leur champ de vision.

5. Modes d'hébergement

5.1 Considérations générales

Le besoin de contact social est à prendre en considération lors de la conception des hébergements pour chevaux. De plus, les dimensions des hébergements sont telles que les chevaux doivent pouvoir à tout moment, s'allonger, se reposer (voir photo 8) confortablement, se retourner, se lever sans entraves et rester debout dans une position naturelle.

L'hébergement doit être construit et entretenu, de manière à ce qu'il n'y ait aucun angle pointu et que rien de dangereux pouvant blesser les chevaux ne dépasse. Les matériaux en contact avec les chevaux doivent être sans risque et doivent pouvoir être nettoyés et désinfectés en profondeur.

Les fenêtres des hébergements seront préférées incassables, ou bien protégées par une grille ou tout autre dispositif de ce type afin d'empêcher les chevaux de casser le verre et de se blesser.



Photo 11. Fenêtre barreaudée.

Pour assurer aux chevaux un espace de repos sec et confortable, le sol ne doit pas glisser et doit être doté d'une quantité de litière suffisante.

Les couloirs devraient être dotés d'un revêtement antidérapant et être assez larges pour faciliter le passage des chevaux en toute sécurité. Les portes mesureront idéalement 1,2 mètres de large pour les chevaux et 1,1 mètre de large pour les poneys, avec un système d'ouverture vers l'extérieur ou coulissant. Les portes en boxes individuels ou stabulation doivent être dotées de dispositifs qui se fixent en haut et en bas des portes.

La hauteur en intérieur doit permettre aux chevaux de rester debout et de bouger leur tête normalement.

Lors de la conception, la construction ou la remise à neuf d'un hébergement, il faut prendre en compte le risque d'incendie, notamment en ce qui concerne les installations électriques. Lorsque cela est possible, les matériaux ignifugés sont à privilégier. En cas d'incendie ou de catastrophe naturelle comme une inondation, le ou la responsable des chevaux doit avoir un plan d'urgence.

5.2. Écurie : logement en bâtiment intérieur

Le logement en bâtiment intérieur le plus courant est le box individuel (ouvert) et, dans certaines régions, la stalle. Cependant, le logement collectif est de plus en plus répandu, en particulier pour les jeunes chevaux.

5.2.1 Box individuel (ouvert)

Les dimensions d'un box individuel ouvert permettent au cheval de s'allonger en position latérale (voir photo 8), de se tourner, de se lever sans entraves et de se tenir debout dans une position naturelle. Les boxes destinés au poulinage ou à une jument et son petit doivent être plus larges que pour un cheval seul. Pour déterminer les dimensions d'un box, il faut prendre en considération le temps que le cheval y passera. Le box sera plus grand si le cheval y passe la plupart de son temps. La partie supérieure des cloisons séparant les boxes n'a pas besoin d'être solide. Les chevaux doivent pouvoir se voir, et disposer d'une ventilation suffisante. Les équipements tels que mangeoires et abreuvoirs doivent être installés, conçus et entretenus de manière à éviter que le cheval ne se blesse ou que l'urine et les excréments ne le contaminent.



Photo 12. Boxes individuels qui permettent aux chevaux de se toucher.



Photo 13. Boxes individuels qui permettent aux chevaux de se voir.

5.2.2 Stabulation

En stabulation, l'ensemble de l'espace alloué doit permettre une totale liberté de mouvement, ainsi qu'un accès et un espace suffisant aux points d'eau et de nourriture. La litière doit être en quantité suffisante pour que tous les chevaux puissent se coucher en même temps sans se gêner. Un dispositif pour attacher temporairement les chevaux est à envisager, notamment lorsque qu'une ration limitée de nourriture est donnée. Il faut sélectionner avec soin les chevaux qui vivront ensemble en stabulation. Des chevaux malades, blessés ou présentant des comportements déviants, comme de l'agressivité, doivent être traités comme tels. Ainsi, un logement collectif n'est pas idéal pour ce type de chevaux. Des logements destinés à l'isolation temporaire des individus doivent toujours être disponibles. La conception du logement en stabulation prévoit que tous les chevaux puissent s'écarter les uns des autres, et avoir accès aux points d'eau et de nourriture à tous moments. Les culs-de-sac et angles pointus sont à éviter afin que le cheval ne se retrouve pas piégé.



Photo 14. Chevaux en stabulation avec un accès à l'extérieur.

5.2.3 Stalle de logement

Les stalles réduisent drastiquement la liberté de mouvement du cheval. Puisqu'il est généralement attaché avec sa tête tournée vers le mur, il ne peut voir son environnement et ni ce qu'il s'y passe. Ce type de logement est à proscrire, et doit finir par disparaître. En attendant, il existe certaines conditions à respecter. La stalle doit être assez grande pour que le cheval puisse s'allonger, jambes étendues. La stalle doit être assez longue pour accueillir le cheval, qui doit disposer d'une mangeoire et d'un point d'eau.

La hauteur des cloisons doit être environ la même que celle du cheval au garrot, sauf au niveau de la tête. Les cloisons doivent être solides et s'étendre sur toute la longueur de la stalle afin d'empêcher les échanges de coups de sabots entre les chevaux voisins. Si les cloisons au niveau de la tête sont plus hautes, la partie supérieure ne doit pas être solide pour permettre aux chevaux de se voir. La longueur de la longe doit laisser la liberté au cheval d'atteindre la nourriture et l'eau, ainsi que de se coucher sans difficulté. Il doit alors pouvoir poser complètement sa tête sur le sol. Il faut veiller à ce que le cheval ne puisse pas se coincer une jambe dans la longe. Pour ce faire, il est possible de passer la longe dans un anneau ou un trou. Elle doit être lestée de manière à être suffisamment tendue, sans empêcher le cheval d'avoir accès à l'eau et à la nourriture ni de s'allonger.

5.3. Conditions de vie en intérieur

Les conditions de vie en intérieur sont primordiales pour le bien-être et la santé des chevaux. Des conditions de vie en intérieur inadéquates peuvent nuire au système respiratoire des chevaux, qui doivent avoir accès à de l'air frais et pur. Les niveaux de poussière, l'humidité de l'air, la température

et les concentrations de gaz doivent donc être maintenues à des niveaux non nocifs pour les chevaux grâce à une ventilation appropriée, idéalement naturelle. Dans certains cas des systèmes forcés/mécaniques peuvent être nécessaires. Ceux-ci doivent permettre une bonne circulation de l'air, répartie de manière uniforme dans toutes les parties du logement des chevaux, sans courant d'air inutile.

5.4. Éclairage

Pendant la journée, la lumière naturelle, qui peut être complétée par une lumière artificielle, doit être suffisante pour que les chevaux puissent voir leurs congénères et leur environnement. Le bon niveau de luminosité correspond à celui dont un être humain a besoin pour lire son journal. À tout moment, des lumières fixes ou portables doivent être opérationnelles afin de procéder à l'inspection des chevaux. Les sources lumineuses doivent être maintenues hors de portée des chevaux grâce aux équipements adéquats.

Il faut que le système lumineux suive un cycle de 24h, alternant entre périodes continues de luminosité et d'obscurité. Il est recommandé que la période d'obscurité dure au moins 6 heures, et la période de luminosité au moins 8 heures. Toutefois, ces recommandations ne s'appliquent pas aux chevaux logés en extérieur.

5.5 Bruit

Le niveau et la fréquence du bruit dans les stalles ne doit pas nuire au bien-être et à la santé des chevaux. Il faut éviter d'exposer les chevaux logés en intérieur aux bruits soudains, forts, constant, ou encore aux bruits de machines.

6. Extérieur

Les chevaux doivent disposer d'un abri contre les mauvaises conditions météorologiques, les insectes et, dans la mesure du possible, les prédateurs potentiels.

6.1. Abri

Un abri adéquat doit être disponible tout au long de l'année. En été, il protège les chevaux du soleil et des insectes ; en hiver, il offre une protection contre l'humidité, le vent et le froid. L'abri doit être assez grand pour que tous les chevaux puissent s'y réfugier en même temps

L'environnement naturel des chevaux (arbres, haies ou autres types de végétation) peut constituer un abri suffisant, ainsi que toute autre structure construite à cet effet.



Photo 15. L'abri doit être assez grand pour permettre à tous les chevaux de s'y réfugier en même temps.

Tous les chevaux n'ont pas la même résistance au rude climat de l'hiver. Les races de chevaux légers ou qui ne sont pas adaptées à vivre dans le froid sont moins robustes que, par exemple, le cheval islandais ou certaines races de poneys comme les Shetland ou les Exmoor.

6.2. Pâtures / paddocks

Il est recommandé que tous les chevaux aient un accès quotidien aux paddocks ou aux pâtures, dans l'idéal, avec d'autres chevaux pour satisfaire leur besoin de mouvement et de contact social. Toutefois, cela peut être impossible à cause d'un avis vétérinaire contradictoire ou de conditions météorologiques extrêmes.



Photo 16. Il est recommandé que tous les chevaux aient un accès quotidien aux paddocks ou aux pâtures, dans l'idéal, avec d'autres chevaux.

Il est nécessaire de drainer les paddocks et les pâtures pour éviter que le terrain ne soit boueux. Il faut vérifier régulièrement qu'aucune plante vénéneuse n'y pousse, et ne pas y entreposer de matériel dangereux.

Les barrières doivent être bien visibles pour les chevaux, et bien entretenues et d'une hauteur suffisante pour qu'ils ne puissent pas s'échapper. La hauteur de la barrière est définie en fonction du type de chevaux installés dans le paddock ou la pâture. La distance entre les poteaux et les lices/câbles ainsi qu'entre les lices/câbles dépendra également de la taille des chevaux.

Il est recommandé de prévoir au minimum 330m² de paddock par cheval. Le paddock ne peut mesurer moins de 800 m² lorsqu'il n'est utilisé que pour promener les chevaux. Afin de fournir suffisamment de fourrage, les pâtures sont beaucoup plus grandes.

Les nouvelles clôtures doivent être installées en journée afin d'y habituer les chevaux. Ces derniers devront être surveillés pendant un certain temps après l'installation de ces nouvelles clôtures, ou bien après avoir été déplacés dans un nouveau paddock ou une nouvelle pâture.

Les chevaux logés dans un paddock ou une pâture doivent être surveillés pendant un certain temps, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'ils ne présentent plus de comportements agressifs et qu'ils s'alimentent correctement.

Lorsque de nouveaux individus sont intégrés à un groupe préexistant, il est recommandé que les chevaux aient déjà été familiarisés, par exemple en les plaçant dans des boxes ou paddocks voisins.

Il est déconseillé d'attacher les chevaux lorsqu'ils sont dans au pré. Cela limite leur liberté de mouvement, les privant ainsi de contact social avec leurs compagnons. De plus, les chevaux attachés risqueraient de s'empêtrer dans la longe et de se blesser. Il est vivement déconseillé d'utiliser des entraves.

7. Soins

7.1. Connaissances

Les personnes qui prennent soin des chevaux doivent être en nombre suffisant, et détenir les capacités, connaissances et compétences professionnelles appropriées.

7.2 Identification et enregistrement

Des dispositions ont été adoptées au sein de l'Union Européenne concernant les méthodes d'identification et d'enregistrement des équidés.

Les dispositions sur l'identification et l'enregistrement des chevaux sont complexes, c'est pourquoi les personnes qui en sont responsables sont invitées à chercher de plus amples informations auprès des autorités compétentes en charge de ce sujet dans le pays membre où vit le cheval.

7.3 Contrôle

Tous les chevaux, y compris ceux en paddock ou au pré, devraient être examinés au moins une fois par jour, voire plus si possible. Les chevaux malades ou blessés, les juments en fin de gestation, les poulains nouveau-nés, les chevaux qui viennent d'arriver, les étalons en période d'accouplement, ainsi que les chevaux très âgés sont à examiner plus souvent.

Dès qu'un cheval a l'air malade ou blessé, il doit immédiatement recevoir les soins nécessaires. S'il ne réagit pas aux soins ou qu'il souffre, il faut sans attendre demander l'avis d'un vétérinaire. Les chevaux malades ou blessés doivent être isolés dans un logement adapté lorsque cela est nécessaire.

7.4 Maladies infectieuses et biosécurité

La propagation de maladies infectieuses est l'une des raisons principales derrière le manque de bien-être, la mauvaise santé et la mortalité chez les chevaux. Cela entraîne également une perte financière importante dans l'industrie équestre.

7.4.1 Prévention de la propagation des maladies infectieuses

Afin de prévenir la propagation de maladies infectieuses, il est toujours recommandé de séparer des autres chevaux tout animal présentant des signes cliniques de maladie. Souvent, les chevaux atteints d'une maladie respiratoire infectieuse n'ont pas l'air bien, ils ne mangent ni ne boivent comme d'habitude. Ils peuvent présenter d'autres signes : une température corporelle élevée (fièvre), une augmentation de la fréquence respiratoire, de la toux, un écoulement nasal, des ganglions lymphatiques gonflés, ou encore des problèmes neurologiques. Les chevaux atteints d'une maladie cutanée infectieuse présentent des anomalies sur la peau signes d'une infection cutanée, des pertes de poils éparses, une irritation cutanée, etc. Tous les types de maladie infectieuse doivent être traités selon les recommandations de ce chapitre.

Puisque toutes les maladies infectieuses ont une période d'incubation (délai entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes), il est recommandé de mettre les nouveaux chevaux en quarantaine pour protéger ceux qui vivent déjà sur place, et ce pour un laps de temps adéquat (au minimum 10 à 14 jours, selon l'état de santé des chevaux). Les vaccinations des nouveaux arrivants doivent être vérifiées. La température des individus en quarantaine est à contrôler chaque jour. Il est

possible de procéder à des tests de diagnostic pour déterminer si l'animal est infecté ou porteur d'une maladie.

Les écuries et les véhicules de transport devraient être nettoyés et désinfectés entre chaque passage des différents chevaux. Il est bon de s'assurer que les personnes en charge des chevaux comprennent les principales règles d'hygiène. Afin de prévenir la propagation d'infections comme la gourme ou la teigne, il faut éviter de partager l'équipement entre les animaux. Les chevaux ne devraient pas avoir accès à une source d'eau commune lorsqu'ils sont placés dans un nouveau groupe (spectacles, compétitions, ventes, etc.).

7.4.2 Limitation des épidémies au sein d'une population équine

Selon le type de maladie à l'origine de l'épidémie, différentes mesures de biosécurité doivent être prises afin de limiter et de contrôler la propagation au sein de la population à risque. Tous les propriétaires de chevaux devraient établir une procédure standard basée sur les recommandations des autorités ou des organisations professionnelles. Cela comprend l'isolation des chevaux malades, la mise en quarantaine des zones ou des locaux infectés, ainsi que la mise en place de normes quant à l'hygiène, la désinfection, le transport et le rassemblement de groupes de chevaux (événement, spectacles, etc.).

7.5 Soins vétérinaire et traitement médical

Un cheval qui a l'air malade ou blessé doit immédiatement recevoir les soins nécessaires. Si le cheval ne réagit pas rapidement aux soins, il faut appeler un vétérinaire pour qu'il vienne examiner l'animal. Il devrait toujours y avoir des installations disponibles pour isoler temporairement les chevaux malades ou blessés.

Les signes de maladie incluent : perte d'appétit, dépression, changement de comportement, coliques, diarrhée, toux, éternuements, écoulement des yeux ou du nez, dermatite, perte de poils, démangeaisons, boiterie, mal de dos, réticence à bouger, tremblements de la tête, ou encore expression faciale/corporelle qui indique une douleur.

Les médicaments prescrits se basent sur l'examen pratiqué par un vétérinaire, son évaluation des signes cliniques et le diagnostic qu'il rend. Seuls les médicaments prescrits par le vétérinaire pour un cheval en particulier doivent être donnés à ce cheval.

En cas de traitement prolongé, le vétérinaire prescripteur se doit de suivre l'état de l'animal.

Une attention particulière doit être apportée lors de l'administration d'antimicrobiens pour contrer la résistance aux médicaments. Un examen vétérinaire minutieux doit être pratiqué, avec un diagnostic adéquat.

Les médicaments et traitements donnés aux chevaux doivent toujours être en accord avec les normes de bonnes pratiques, et ne jamais compromettre le bien-être général de l'animal. Les effets secondaires liés au traitement devraient être signalés aux autorités compétentes.

7.6 Soins médicaux de routine

Il est recommandé de faire examiner les chevaux par un vétérinaire au moins une fois par an, voire plus pour ceux qui sont âgés ou atteints d'une maladie chronique.

7.6.1 Vaccination

La vaccination contre le tétanos est toujours recommandée. Les chevaux sont très facilement infectés par la bactérie *Clostridium tetani* (tétanos). Celle-ci est souvent présente dans le sol des installations équestres. Elle entre dans le corps par les plaies, y compris les petites plaies pénétrantes, souvent difficiles à détecter, ou bien par le nombril chez les poulains nouveau-nés. Bien que les sujets atteints puissent survivre, surtout si la maladie est diagnostiquée à ses débuts, on est souvent contraints de les euthanasier pour des raisons de bien-être.

La vaccination contre la grippe équine est en général obligatoire pour les chevaux qui participent à des compétitions, et recommandée pour tous les autres, en particulier ceux qui sont en contact régulier avec des chevaux d'autres sites.

La vaccination contre d'autres maladies endémiques peut également être conseillée selon la zone géographique du cheval. Un vétérinaire sera en mesure de donner plus de conseils.

7.6.2 Programme de contrôle des endoparasites

Les parasites intestinaux peuvent être un problème pour le bien-être, provoquant une perte de poids, des coliques, voire la mort. Cela vaut en particulier pour les poulains et les jeunes chevaux, ainsi que les chevaux immunodéprimés. Un programme de contrôle ciblé doit être établi avec l'aide d'un vétérinaire.

Il est nécessaire de bien entretenir les pâtures ou paddocks, surtout au regard des excréments, afin de réduire la charge parasitaire. Cela devrait toujours être la priorité dans un programme de vermifuge pour le contrôle ciblé des endoparasites. Les chevaux qui vivent de façon permanente dans un paddock où les excréments ne sont pas enlevés régulièrement présentent un risque élevé d'infestation.

L'utilisation d'un anthelminthique sur des chevaux adultes en bonne santé, sans avoir établi au préalable la charge parasitaire par des tests en laboratoire ou autres travaux de diagnostic, devrait être découragée afin de contrer le développement d'une résistance aux anthelminthiques.

7.6.3 Entretien des sabots

Il est recommandé de laisser un professionnel compétent parer et ferrer les chevaux. Les sabots doivent être parés à intervalles réguliers. La fréquence dépend de plusieurs facteurs, dont l'âge, l'activité, et si le cheval est ferré ou non. À titre indicatif, les chevaux ferrés devraient être parés et referrés toutes les 6 à 8 semaines. En cas d'utilisation pour le sport ou les loisirs sans fers, les sabots doivent être examinés après l'effort pour détecter toute usure excessive. Chez d'autres chevaux, par exemple les poulinières, il faut vérifier la pousse de la corne à intervalles réguliers, et effectuer un parage adapté pour maintenir les pieds en bon état.

Les sabots doivent être nettoyés et inspectés assez souvent pour identifier les signes de maladie ou de blessure, comme une fourchette pourrie, des seimes ou la présence de corps étrangers (des cailloux par exemple). Si des signes de problèmes de sabots apparaissent, telle qu'une boiterie, il faut immédiatement examiner les pieds.

7.6.4 Soins dentaires

Les chevaux usent leurs dents lentement lorsqu'ils mâchent. Cela peut entraîner la formation de pointes d'émail ou surdents, inconfortables pour le cheval, qui peuvent causer une perte de poids ou

un comportement anormal, comme une volonté d'éviter ou de résister au mors, ou un tic à l'encensé. Recracher les aliments (« quidding ») est un autre signe de problèmes dentaire.

Les chevaux peuvent souffrir de pathologies dentaires ou oculaires sans montrer de signes évidents d'inconfort. Au cours de leur vie, plusieurs problèmes, dentaires ou non, liés à la région orale et aux habitudes alimentaires peuvent se développer. Il est conseillé de procéder à un examen oral avec vérification des dents régulièrement, au moins une fois par an. Il est recommandé de laisser un professionnel compétent effectuer cet examen et toute correction nécessaire.

7.7 Alimentation

L'alimentation des chevaux doit être complète et en quantité suffisante pour les maintenir en bonne condition (poids normal) et éviter malnutrition, mauvais état ou obésité.

L'herbe est une source d'alimentation essentielle. Tous les chevaux devraient pouvoir brouter chaque jour dès que possible.

La ration des chevaux, s'ils ne sont pas nourris exclusivement d'herbe, doit toujours comporter assez de fourrage tel que du foin, de l'ensilage de foin, de la paille ou du foin enrubanné. L'animal doit être nourri de rations qui lui assurent un temps de mastication suffisant jour et nuit, puisque son système digestif est adapté à un apport plus ou moins continu en aliments riches en fibres.

Mâcher permet de produire de la salive, dont l'action neutralise la production continue d'acide dans l'estomac. Afin de prévenir les ulcères gastriques et améliorer la santé intestinale, les chevaux dépendent d'un accès quasi-permanent à du fourrage.



Photo 17. Les chevaux doivent avoir accès à du fourrage aussi bien au box que dans les paddocks sans herbe.

La mesure standard pour l'approvisionnement en fibres des chevaux est d'au moins 1,2 kg de foin pour 100 kg de poids vif, ou 2 kg de foin enrubanné pour 100 kg de poids vif. Cela peut être modifié pour les individus sujets à la prise de poids et/ou à la fourbure.

La consommation de fourrage devrait être le plus possible similaire au mécanisme naturel d'alimentation d'un cheval qui broute. Les chevaux doivent y avoir accès à la fois au box, au paddock et quand ils sont sortis dans une zone sans herbe. Si le cheval n'a pas accès à des fibres sur une longue durée (3-4 h), cela peut nuire à sa santé globale (p. ex. des dispositions aux coliques, des ulcères gastriques) et l'amener à développer des comportements anormaux indésirables (p. ex. tic à l'appui, manger du sable).

Pour beaucoup de chevaux, l'herbe ou le fourrage suffit, agrémenté de vitamines et de minéraux si besoin. Certains groupes comme les chevaux de sport, les jeunes en pleine croissance ou les chevaux d'élevage sont susceptibles de nécessiter un apport calorique plus élevé en raison de leur niveau d'activité ou de leurs besoins élémentaires. C'est pourquoi ils pourraient avoir besoin d'une alimentation à haute valeur énergétique (concentré).



Photo 18. Certains groupes de chevaux pourraient avoir besoin d'une alimentation à haute valeur énergétique.

Ce type d'alimentation doit être donné en petites rations étalées sur la journée (la mesure est d'au moins 2 à 3 repas selon la quantité de nourriture donnée).

Il ne faut pas donner les concentrés directement avant ou après une activité éprouvante, et leur quantité doit être ajustée au niveau de travail actuel du cheval.

Toutes les sources de nourriture doivent être de bonne qualité nutritionnelle et respecter les normes d'hygiène. Celles-ci s'appliquent également aux conditions de stockage. Des aliments poussiéreux, moisis ou rances ne doivent pas être servis.

L'équipement utilisé pour le nourrissage doit être propre et placé de façon à limiter toute contamination.

Tout changement d'alimentation devrait être fait progressivement, sur plusieurs jours.

En stabulation et en paddocks, un espace suffisant doit être aménagé pour la nourriture afin d'éviter compétition et agressivité entre les individus.

Il faut prendre soin de baser les ajustements individuels de la ration journalière sur la note d'état corporel (NEC) du cheval. Voir l'annexe 2 pour des indications sur la NEC.

Le problème de l'obésité et du développement de maladies métaboliques ou de fourbures chez les chevaux menace de plus en plus leur bien-être, et nuit tout autant à leur santé que d'être en sous-poids.

7.8 Eau

Le besoin en eau des chevaux dépend surtout du niveau d'activité, de la température ambiante, et de la teneur en eau de leurs aliments. En général, ils boivent entre 5 et 10 % de leur masse corporelle chaque jour. Les juments allaitantes et les individus très actifs, comme les chevaux de course, ont tendance à boire plus.

Les chevaux préfèrent boire à la surface de l'eau, mais apprennent facilement à boire dans un abreuvoir. Si des abreuvoirs automatiques sont utilisés, ils doivent être vérifiés tous les jours et avoir un débit d'environ 8 litres d'eau par minute pour assurer un apport en eau suffisant.



Photo 19. Les chevaux préfèrent boire d'une surface d'eau ouverte.



Photo 20. Il faut vérifier la propreté et le bon fonctionnement des abreuvoirs tous les jours.

Il est préférable de laisser l'eau en libre accès. Les chevaux, y compris ceux en paddock ou au pré, ne devraient pas rester sans eau pendant plus de quatre heures. En hiver, quand il fait moins de zéro, il faut prendre des précautions supplémentaires pour s'en assurer, par exemple en installant un système d'abreuvoir chauffé ou en apportant de l'eau liquide régulièrement.

L'équipement utilisé pour l'eau doit être propre et placé de façon à limiter toute contamination. Dans les hébergements collectifs, les paddocks et les pâtures, un espace suffisant doit être aménagé pour les abreuvoirs afin d'éviter compétition et agressivité entre les individus.

8. Manipulations et dressage

Le bien-être du cheval vient toujours en priorité de tout ce qui concerne les manipulations et le dressage, à la fois à court et à long terme.

Les responsables de l'utilisation, du dressage et de l'entraînement des chevaux doivent détenir le savoir, l'expérience et les compétences adéquates afin d'en connaître et d'en comprendre le comportement normal, les expressions faciales et le langage corporel.

Les chevaux doivent être manipulés dès le plus jeune âge. Cependant, il faut éviter de le faire juste après la naissance pour éviter de troubler la formation du lien jument-poulain. Interagir en douceur (nourrir, brosser) avec la mère en présence de son petit a des effets à long terme. Le poulain a moins peur des humains et devient plus facile à manipuler. Il est conseillé d'apprendre aux poulains à être menés en licol et touchés sur tout le corps, ainsi qu'à donner les pieds.

Les soigneurs et les dresseurs doivent toujours prendre en compte la réaction naturelle de fuite lorsqu'ils manipulent les chevaux.

L'entraînement à d'autres activités, comme la monte ou l'attelage, ne devrait pas se faire avant que le cheval ait atteint un stade de développement où il en est physiquement et mentalement capable, sans risque de blessure ou de détresse à court ou long terme. Il n'y a pas d'âge arrêté pour cela, car des variations existent non seulement entre et au sein des races, mais aussi selon la discipline, le niveau et l'intensité de l'entraînement.

Les méthodes de dressage normalement utilisées sont le renforcement positif et négatif, ainsi que le conditionnement classique (c-à-d associer deux stimulus). Quand on utilise le renforcement négatif (soustraction), on applique une pression sur le cheval, par exemple par les rênes ou les jambes du cavalier, et on récompense le bon comportement en retirant cette pression. Pour que cette méthode fonctionne sans causer de confusion, il est important de faire démarrer cette pression à une faible intensité, puis de la maintenir ou de l'augmenter progressivement avant de l'arrêter quand le cheval donne la réponse souhaitée. Avec le renforcement positif (addition), le cheval réagit à un stimulus, comme une commande verbale, suivi d'une récompense immédiate quand il répond correctement (p. ex. le cheval vient quand on l'appelle et reçoit une carotte). Lorsqu'utilisées de la bonne manière, avec les connaissances et la patience appropriées, les deux méthodes peuvent entraîner les chevaux à réagir comme souhaité.

Les méthodes de dressage doivent être adaptées à l'âge des chevaux ainsi qu'à leurs capacités physiques et mentales, afin de les protéger de toute douleur, souffrance, anxiété, blessure ou handicap permanent.

Des méthodes insuffisantes ou inappropriées peuvent nuire au bien-être du cheval, et mener à un comportement agressif ou conflictuel, ce qui est susceptible de compromettre la sécurité de l'animal et de ceux qui le manipulent. Sont aussi incluses dans ces méthodes de dressage inappropriées les situations où l'entraîneur est inconstant et envoie des signaux contradictoires au cheval. Par exemple, le cheval sera désorienté si, après avoir répondu correctement à la pression exercée par le mors ou les jambes du cavalier, cette pression ne s'arrête pas.

Les méthodes de dressage devraient viser à renforcer progressivement les capacités physiques et mentales du cheval. Tous les types d'entraînement susceptibles de blesser le cheval physiquement ou mentalement, et d'engendrer de l'anxiété et de la détresse (comme l'hyperflexion intensive) sont jugés inappropriés.

Lors des manipulations et du dressage, il peut s'avérer nécessaire de corriger les chevaux s'ils montrent un comportement non désiré. Il est important d'identifier et, si possible, de supprimer la cause de ce comportement. La méthode de correction utilisée doit suivre les principes de base de la théorie de l'apprentissage : créer le moins d'anxiété et de douleur possible tout en ayant les meilleurs résultats à court et long terme.

Dans tous les types d'entraînement, la force excessive ne doit jamais être utilisée. Il en va de la responsabilité du soigneur ou du cavalier de se mettre à niveau concernant la théorie de l'apprentissage, l'entraînement et ses méthodes, avant de passer à la pratique sur un cheval.

Être accompagné d'un congénère calme qu'il connaît est en général bénéfique quand un cheval doit être habitué à l'inconnu, par exemple être chargé pour le transport ou être introduit à un nouvel environnement et de nouveaux objets.

Les chevaux sont des animaux sociaux et préfèrent être entourés de leurs semblables. S'ils doivent être séparés du groupe, p. ex. pour l'entraînement, il faut les habituer progressivement à supporter la séparation sociale. L'anxiété liée à la séparation génère du stress et réduit la capacité d'apprentissage, c'est pourquoi l'entraînement à d'autres capacités ne devrait pas commencer avant que le cheval soit à l'aise quand il est seul. La séparation sociale doit être réduite au minimum et n'être utilisée que pour l'entraînement, sous surveillance humaine.

Tous les chevaux doivent être entraînés à être attachés assez longtemps pour le pansage, l'entretien des sabots, le transport, etc. Il faut les y habituer progressivement, en utilisant les principes du renforcement négatif ou combiné, et en leur offrant la compagnie de chevaux calmes. L'attache doit pouvoir se défaire rapidement. Ceux qui n'en ont pas encore l'habitude doivent être surveillés.

Il faut faire attention au terrain sur lequel on manipule et entraîne les chevaux ; il doit être pensé et entretenu de façon à ce que les risques de blessures soient réduits.

9. Dopage

L'usage de toute substance ou méthode destinée à altérer artificiellement les capacités physiques ou physiologiques du cheval, ou à masquer des problèmes de santé, va à l'encontre du bien-être équin et des principes éthiques de la relation cheval-humain. Des codes internationaux (course et sports) listent les substances et méthodes interdites. Cela inclue non seulement l'usage inapproprié de médicaments, mais aussi la chirurgie et les autres méthodes qui dissimulent des signes cliniques de maladie, dans le but de faire participer le cheval aux entraînements et compétitions. L'une d'entre elles est l'intervention médicale ou chirurgicale sur la sensibilité des membres.

10. Équipement

10.1 Sellerie, harnais, etc.

Le harnachement et l'équipement utilisé pour les manipulations et entraînements des chevaux doivent être adaptés et ajustés correctement. Ils ne doivent pas provoquer de blessures ni être utilisés à des fins punitives. Tout l'équipement doit être sécurisé, fonctionnel, propre et bien entretenu. Il faut le vérifier avant chaque utilisation.

Les restrictions excessives devraient être évitées, comme les rênes latérales pendant le travail en longe ou la pression exercée par une muserolle très serrée. À titre d'indication, il doit y avoir assez d'espace entre la muserolle et le chanfrein pour pouvoir passer deux doigts. Des jauges spéciales ont été créées afin de standardiser cette mesure.

L'équipement et le harnachement, tels que les cravaches, les éperons, les différents types de rênes et de mors, etc. sont utilisés pour envoyer des signaux tactiles au cheval. Ils sont à utiliser avec soin et patience, jamais de façon violente à des fins punitives. Il en va de la responsabilité du soigneur ou du cavalier de se mettre à niveau concernant l'équipement, le harnachement et leur bon usage, avant de passer à la pratique sur un cheval.

10.2 Équipement mécanique

Les équipements mécaniques, comme les marcheurs et les tapis roulants, sont destinés à entraîner les chevaux.



Photo 21. Les chevaux doivent être surveillés en permanence par une personne compétente lors de l'entraînement sur tapis roulant.

Cet équipement doit être maintenu en bon état de fonctionnement en suivant les instructions du fabricant. Il doit disposer à la fois d'un bouton d'arrêt d'urgence et d'un dispositif qui arrête automatiquement la machine si le cheval chute ou essaie de reculer. Lors de l'usage de l'équipement, les chevaux doivent être surveillés par quelqu'un qui aura les bons gestes en cas d'urgence.

10.3 Moyens de contention

Dans certaines situations, il peut être nécessaire d'avoir recours à la contention pour la sécurité de l'animal, des autres chevaux ou des soigneurs. Ces méthodes incluent, par exemple, l'usage d'un tord-nez ou de barres de contention pour un traitement vétérinaire, ou d'entraves sur une jument pendant une saillie réalisée en monte en main, pour protéger l'étalon. Ces moyens doivent être utilisés de façon temporaire et avec une raison valable.

Quand la contention d'un cheval est inévitable, il faut choisir la méthode la plus douce, et l'appliquer le moins de temps possible. La contention ne doit en aucun cas remplacer la gestion raisonnée, l'entraînement et l'habitué du cheval. Lorsque cela s'avère nécessaire pour faciliter une manipulation sécurisée en procédure d'urgence, il est recommandé de laisser un chirurgien vétérinaire utiliser un sédatif.

10.4 Couvertures

Dans le froid de l'hiver, des couvertures d'extérieur imperméables et respirantes peuvent être utilisées pour protéger les chevaux des conditions climatiques difficiles.



Photo 22. Cheval portant une couverture d'hiver.

Les couvertures conçues spécialement pour l'été offrent une protection contre les insectes, mais ne protègent pas suffisamment de la chaleur.

En cas d'utilisation de couvertures, celles-ci doivent être ajustées, vérifiées tous les jours et adaptées à la température ambiante.

Notons que les couvertures affectent la thermorégulation du cheval, c'est pourquoi il faut bien se demander si l'animal en a vraiment besoin.

11. Chevaux de travail

Comme tous les autres chevaux, il faut subvenir à leurs besoins élémentaires et prendre en considération la charge de travail qu'ils sont capables de supporter. Veuillez vous reporter au chapitre 7.12 sur le bien-être des équidés de travail dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE pour plus de détails sur ce dont ces chevaux ont besoin pour se sentir bien.



Photo 23. Chevaux de trait utilisés en agriculture.

12. Utilisation des chevaux dans le sport, les loisirs, le tourisme

Les chevaux sont utilisés dans plusieurs contextes différents, comme le sport, les courses, les loisirs, le tourisme, en thérapie, et comme chevaux de travail. Quel que soit le contexte d'utilisation d'un cheval, les recommandations de ce guide seront applicables.

Lors de l'achat d'un cheval, il faut penser au coût de son entretien, et à l'usage auquel il est destiné par rapport aux compétences de la personne qui va l'utiliser (et s'en occuper, si ce n'est pas la même). Il est conseillé aux personnes sans expérience préalable dans la garde et l'entraînement d'un cheval de bien se renseigner avant d'acheter ou de devenir responsable d'un cheval.

Voici quelques points spécifiques liés aux difficultés que chevaux et propriétaires sont susceptibles de rencontrer dans le sport et le tourisme.

12.1 Sport

La plupart des organisations sportives (courses, monte, attelage, etc.) ont des standards ou des codes de conduite, dont le but est d'assurer le bien-être des animaux lorsqu'ils participent aux compétitions.



Photo 24. Saut d'obstacle



Photo 25. Attelage

Cela peut inclure des règles relatives à l'équipement et au harnachement autorisé (par exemple la cravache et les éperons), les méthodes d'entraînement et de correction pendant l'échauffement et la compétition, la limite après laquelle les juments pleines ne peuvent plus prendre part aux concours ou aux courses, l'usage de l'équipement à des fins punitives, et les substances ou méthodes illégales (dopage).

Les chevaux doivent toujours avoir été préparés pour le travail compétitif qu'on leur demande de réaliser. Il ne faut pas les inscrire à une compétition ou une course tant que l'entraînement ne leur a pas fourni une préparation mentale et physique suffisante.

12.2 Tourisme

Les chevaux sont utilisés dans le tourisme de différentes façons : randonnées équestres (dont le transport de touristes avec ou sans guide jusqu'à des lieux d'intérêt), calèches pour conduire les touristes sur des visites guidées, autres utilisations comme animaux de compagnie, etc.



Photo 26. Chevaux d'attelage utilisés pour le tourisme.

Les touristes ne connaissent pas toujours assez bien les chevaux pour remarquer des problèmes de bien-être. Il peut aussi arriver qu'ils ne se sentent pas responsables du bien-être de l'équidé, ou qu'ils ignorent ce qu'ils voient car ils veulent faire la visite guidée. Pour le bien de ces chevaux, il est donc essentiel que ceux qui en sont responsables aient le savoir, les compétences et l'envie nécessaires pour s'assurer de subvenir aux besoins des chevaux, notamment en ce qui concerne le repos, l'approvisionnement en eau et en nourriture, la protection contre le mauvais temps, l'ajustement de l'équipement et l'entretien des sabots approprié.

12.2.1 Chevaux d'attelage

Les chevaux d'attelage travaillent souvent de longues heures et se déplacent sur de longues distances. Quand ils se reposent pendant la journée, ils devraient être placés à l'ombre ou avoir accès à un abri contre le soleil, la pluie ou la neige, et avoir à leur disposition du fourrage ainsi que de l'eau propre et fraîche. Des seaux d'eau individuels doivent être fournis, car les abreuvoirs collectifs augmentent les risques de propagation de maladies.

Il est également préférable de desserrer ou, si possible, d'enlever les harnais pendant ces périodes de repos. Il faut faire attention à ce que la calèche ne soit pas trop lourde et que ses roues et les harnais soient en bon état, pour ne pas surcharger le cheval. Le poids que ce dernier est capable de tirer dépend de sa condition physique, de son expérience, du terrain et de la topographie. Il est essentiel de bien ajuster tout le harnachement et d'équilibrer la calèche.

13. Mutilations et coupe des poils

13.1 Amputation de la queue, coupe des poils et niquetage

Amputer la queue et pratiquer le niquetage pour améliorer le port de queue doit être fortement découragé. Seules des raisons vétérinaires justifient l'amputation de la queue des chevaux. Couper les moustaches et les poils à l'intérieur des oreilles doit être découragé.



Photos 27 et 28. L'amputation de la queue et le marquage au fer rouge sont fortement découragés.

13.2 Autres mutilations

Aucune autre mutilation ne doit être réalisée sur les chevaux, à l'exception de la castration. Celle-ci ne doit être réalisée que par un vétérinaire, sous sédation et anesthésie locale ou générale suivie dans les deux cas d'un long traitement analgésique. Le marquage au fer rouge est fortement découragé. En cas d'utilisation du marquage à froid, celui-ci doit être fait par un professionnel.

14. Élevage

14.1 Élevage responsable

Les propriétaires ont une grande responsabilité lorsqu'ils décident de faire se reproduire leur cheval. Ils devraient se demander pourquoi ils choisissent la reproduction plutôt que l'achat ou l'adoption. Si un trop grand nombre de chevaux naissent sans usage défini, cela crée un surplus de chevaux non désirés, ce qui nuit au bien-être équin. Les propriétaires doivent se demander s'il est approprié de faire se reproduire leur jument ou étalon, et faire de leur mieux pour assurer une progéniture de qualité, aux caractéristiques intéressantes et utiles. Il peut ne pas être dans l'intérêt de la jument d'être utilisée pour l'élevage. Les chevaux aux troubles héréditaires, à la mauvaise conformation, au tempérament désagréable, ou ceux qui sont blessés ne devraient pas se reproduire, si tout caractère indésirable est susceptible d'être transmis à la descendance, ou si la gestation présente un risque pour le bien-être de la jument. Les propriétaires souhaitant vendre un petit doivent être conscients du marché ainsi que des ressources et des prix liés à l'élevage, et doivent être sûrs de pouvoir trouver un acheteur responsable pour le poulain une fois sevré.

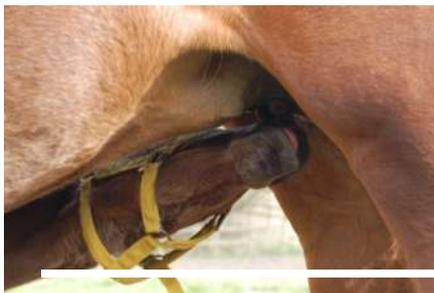
14.2 Méthodes d'élevage

Les chevaux ne doivent pas être mis à la reproduction d'une façon qui pourrait les faire souffrir. Ceux qui présentent une maladie héréditaire, des tares ou d'autres traits susceptibles de provoquer des douleurs, de la souffrance ou d'autres anomalies chez la descendance ne doivent pas être utilisés pour l'élevage. Les juments qui ont connu une mise bas difficile ou qui ont mis au monde des poulains mort-nés ne doivent pas non plus être utilisées.

Les femelles atteignent leur maturité sexuelle entre un an et demi et deux ans. Cependant, si elles se reproduisent aussi tôt, cela peut endommager leur croissance, c'est pourquoi il faut attendre qu'elles aient au minimum entre trois et quatre ans avant de les utiliser pour l'élevage. La fertilité de la jument commence à décliner vers 15 ans. Il faut toujours demander conseil à un vétérinaire avant de faire se reproduire une jument âgée ou toute jument qui a un passif de gestations difficiles.

14.3 Poulinage et sevrage

La jument doit être placée dans l'environnement où elle devra pouliner environ un mois avant la mise bas, afin qu'elle produise les anticorps relatifs à cet environnement. Les juments d'élevage doivent toujours être vaccinées régulièrement, en suivant le protocole de vaccination afin d'avoir un niveau d'anticorps suffisant. Il faut également réfléchir à la vaccination contre les virus herpès de type 1 et 4, selon la situation sanitaire dans la zone d'hébergement des chevaux. Les anticorps sont transmis au poulain par le colostrum (lait riche en anticorps disponible juste après la mise bas).



Photos 29 et 30. Les poulains doivent boire le colostrum dans les heures qui suivent la naissance, et avoir accès à un paddock ou une pâture dès le premier jour.

Le colostrum protège le poulain des éventuels agents pathogènes présents dans l'environnement. C'est ce qui rend vital pour le poulain de boire le lait de sa mère dans les heures qui suivent la naissance. Si cela n'est pas possible, par exemple à cause d'un problème avec la jument, il faut tout de suite demander conseil à un vétérinaire.

Les complications pendant le poulinage sont des urgences vétérinaires : la mise bas doit être encadrée pour en vérifier les étapes habituelles, et si toute anomalie survient, il faut appeler un vétérinaire.

Si la naissance n'a pas eu lieu en pâture extérieure, la jument et son petit doivent pouvoir accéder à un paddock dès le premier jour. Il faut veiller à rendre la clôture clairement visible au poulain, ce qui n'est peut-être pas le cas avec les clôtures électriques qui demandent d'autres arrangements. La taille du poulain est également à prendre en compte dans la sécurisation de la clôture.

Le sevrage est une expérience stressante pour la jument comme pour le poulain, et doit être effectué de façon à réduire le stress. Il semble que les réactions de stress soient moindres quand les jeunes sont sevrés progressivement et qu'ils ont des contacts sociaux avec d'autres poulains et des chevaux adultes.

Les chevaux domestiques sont souvent sevrés prématurément par rapport au sevrage naturel qui se situe autour de 10-11 mois. Il est préférable de ne pas commencer avant que le poulain ait atteint ses six mois. Après le sevrage, le jeune cheval devrait être placé dans des groupes de chevaux qui contiennent au moins un adulte, si possible.

15. Évaluation du bien-être des chevaux

Les propriétaires et détenteurs de chevaux, ainsi que les responsables des lieux où sont placés les équidés, souhaitent peut-être évaluer le bien-être des chevaux sous leur responsabilité. Pour cela, un protocole a été développé ([protocole AWIN pour l'évaluation du bien-être des chevaux](#), en anglais). Notons qu'un usage correct de ce protocole nécessite des évaluateurs qui y ont été formés. Notons également qu'une telle évaluation ne saurait remplacer une inspection quotidienne ou un examen clinique lorsqu'une maladie ou une blessure est suspectée ou identifiée.

16. Considérations de fin de vie

Bien qu'un petit nombre de chevaux meure de causes naturelles ou dans des accidents, la plupart des propriétaires finiront par devoir affronter la décision difficile de mettre fin à la vie de leur cheval.

Le choix se porte entre l'euthanasie ou l'abattage. Ce dernier est une possibilité dans la plupart des pays européens, sauf si le cheval a été exclu de la consommation humaine. Cela sera indiqué dans le passeport du cheval (voir 7.2 Identification et enregistrement). En général, l'euthanasie a lieu à l'endroit où le cheval réside, tandis que l'abattage implique un transport plus ou moins long, qui peut même transiter par un marché. Avant de se décider pour l'abattage, il est nécessaire d'évaluer si le cheval est en condition d'entreprendre le voyage jusqu'à l'abattoir. De plus, pour des raisons de bien-être animal, transporter des chevaux destinés à l'abattoir sur de longues distances devrait être évité ou limité autant que possible.

L'euthanasie doit toujours être réalisée quand un cheval souffre et ne répond pas au traitement, ou quand il est atteint d'une condition chronique incurable qui provoque douleur et détresse.

Un cheval ne doit en aucun cas être abandonné ou laissé à ses souffrances.

Annexe 1

Glossaire

Pour les besoins de ce guide, les définitions suivantes sont utilisées :

- a) **Un stimulus olfactif** est un signal chimique reçu par le système olfactif. Cela représente un signal qui arrive de l'extérieur par le nez.
- b) **Les entraves** sont un dispositif qui limite les mouvements des chevaux. Elles sont généralement constituées de deux lanières de cuir attachées autour des jambes du cheval, et reliées entre elles par une courte chaîne ou corde. Quand elles sont utilisées en pâture, les entraves sont fixées aux paturons des membres antérieurs, ce qui ne permet au cheval que de se déplacer lentement sur des distances assez courtes. Les entraves peuvent aussi être des moyens de contention, par exemple pour empêcher la jument de botter l'étalon lors d'une saillie réalisée en monte en main. Dans ce cas, elles peuvent être fixées autour des paturons ou des jarrets de la jument, avec une corde qui passe entre les antérieurs pour venir s'attacher à une sangle autour de l'encolure.
- c) **L'attache au piquet** consiste à attacher un cheval à une longue corde ou chaîne (l'attache) dans un pré afin de l'empêcher de s'échapper, si les clôtures du pré ne sont pas adaptées. L'attache est reliée au licol ou au collier d'encolure d'un côté, et à un piquet planté dans le sol de l'autre.
- d) **Un paddock** est un espace fermé, avec ou sans herbe, où les chevaux sont sortis pour pouvoir se dépenser.
- e) **Une pâture** est une zone de terres arables avec herbage, où les chevaux peuvent obtenir tout ou partie de leur ration journalière, en fonction du temps qu'ils y passent et de sa qualité.
- f) **La biosécurité** est un ensemble de pratiques mises en place pour empêcher l'introduction d'organismes infectieux dans un troupeau, ainsi que leur transmission entre les individus.
- g) **L'euthanasie** correspond à tout procédé volontairement induit qui provoque la mort d'un animal. Cela inclut l'abattage, où l'animal meurt pour la consommation humaine.
- h) **La séparation pour cause de blessure** est une séparation physique temporaire d'un cheval blessé et des autres chevaux, afin de prévenir tout traumatisme supplémentaire et de mettre le cheval au repos. Pour éviter le stress, le cheval doit pouvoir maintenir un contact visuel, auditif et, si possible, partiellement physique avec ses compagnons.
- i) **Une quarantaine** est une période pendant laquelle un animal potentiellement malade est isolé des autres animaux afin que la maladie ne puisse pas se propager.

Annexe 2

Note d'état corporel

Source : AWIN, 2015. Protocole AWIN pour l'évaluation du bien-être des chevaux. Doi : 10.13130/AWIN HORSES 2015

La note d'état corporel est une évaluation standardisée de l'état d'engraissement des chevaux. L'état corporel est affecté par différents facteurs comme la disponibilité alimentaire, les activités reproductives, la météo, les performances ou les activités de travail, les parasites, les problèmes dentaires ou encore les pratiques alimentaires.

Comment l'évaluer [Individuellement]

Commencez par une inspection visuelle générale du côté du cheval et évaluez la graisse/les muscles qui couvrent l'encolure, les côtes, l'épaule, le dos, l'abdomen et le bassin. Placez-vous à une distance raisonnable derrière votre cheval et évaluez les réserves/dépôts de graisse autour du haut de la queue/de la vertèbre caudale. Évaluez la forme de la croupe, la visibilité de la colonne vertébrale et des hanches.



Comment déterminer le score

Utilisez le système de notation de l'état corporel établi par Carrol et Huntington (1988 Equine vet j, 20(1) 41-45), dont l'échelle va de 1 à 5. Ce système s'applique à toutes les races et toutes les utilisations.



Score 1

Encolure : encolure de brebis, étroite et relâchée à la base
Dos et côtes : côtes aisément visibles, épine dorsale proéminente, peau creusée de chaque côté
Bassin : bassin et croupe proéminents, arrière-train creusé mais peau souple, creux profond sous la queue



Score 2

Encolure : étroite mais ferme
Dos et côtes : côtes juste visibles, épine dorsale couverte mais la colonne vertébrale peut être sentie
Bassin : arrière-train plat des deux côtés de l'épine dorsale, croupe bien dessinée, un peu de gras, légère cavité sous la queue



Score 3

Encolure : pas d'arête (sauf pour les étalons), encolure ferme

Dos et côtes : côtes juste couvertes et facilement senties, pas de gouttière le long du dos, épine dorsale bien couverte mais la colonne vertébrale peut être sentie

Bassin : couvert de graisse et arrondi, pas de gouttière, bassin aisément senti



Score 4

Encolure : légère arête, large et ferme

Dos et côtes : côtes bien couvertes

Bassin : gouttière jusqu'à la base de la queue, bassin couvert d'un gras mou, nécessité d'une pression ferme pour le sentir



Score 5

Encolure : arête marquée, très large et ferme, plis de graisse

Dos et côtes : côtes enfouies, ne peuvent pas être senties, gouttière profonde le long du dos, dos large et gras

Bassin : large gouttière jusqu'à la base de la queue, peau détendue, bassin enfoui, qui ne peut pas être senti

Pour plus d'informations, consultez <http://www.worldhorsewelfare.org/Right-Weight> (en anglais).